

CALENDRIER DU PORTAIL NATIONAL D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RENTREE 2023 : **Parcoursup.fr**

Formations concernées : licences, Portail Santé, BTS, BUT, classes préparatoires aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et de gestion, formations d'ingénieurs, écoles de commerce, d'architecture, d'art, DN MADE, IEP instituts de formation aux professions paramédicales, établissements de formation au travail social, formations de techniciens de laboratoire, formations aux métiers de l'hôtellerie-restauration, DEUST et DU.

→ Pour toutes les autres formations s'adresser directement aux établissements, aller sur leur site internet.

<u>Etape 1</u>	<u>S'informer et découvrir les formations</u>
Novembre 2022 – Janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> - S'informer sur son orientation, notamment sur le site terminales2022-2023.fr - Participer à la 1^{ère} semaine de l'orientation organisée dans les lycées
Début décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Renseigner la fiche de dialogue - Le 1er conseil de classe prend connaissance du projet d'orientation et formule des recommandations
20 décembre	<p style="text-align: center;"><u>Ouverture du site d'information de Parcoursup :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'informer sur le fonctionnement de la procédure sur Parcoursup.fr - Consulter l'offre de formation : les contenus, les attendus, les débouchés professionnels et les critères d'examen des dossiers
<u>Etape 2</u> 18 janvier – 6 avril 2023	<u>Formulation des vœux et finalisation du dossier</u>
Tout au long du 2^{ème} trimestre	Poursuite de la réflexion avec les professeurs principaux, participation à la 2 ^{ème} semaine de l'orientation et aux journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur
Du 18 janvier au 9 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription sur Parcoursup pour créer son dossier candidat. - Formulation des vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer → <i>Jeudi 9 mars : dernier jour pour formuler des vœux</i>
Février - Mars	2 ^{ème} conseil de classe : chaque vœu formulé fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement
6 avril	Dernier jour pour finaliser son dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de ses vœux
Avril – Mai	Examen de chaque vœu dans le supérieur

Etape 3 : 1^{er} juin – 13 juillet 2023	<u>Réception des réponses des formations et décisions</u>
A partir du 1^{er} juin	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation des réponses des formations sur la plateforme - Réception des propositions d'admission au fur et à mesure et en continu - Réponse obligatoire à chaque proposition dans les délais indiqués par la plateforme. <p><i>Faute de réponse à l'expiration de ces délais, la place est libérée pour un autre candidat</i></p>
Dès le 1^{er} juin	<p>En cas de seules réponses négatives de la part des formations sélectives, possibilité de demander un accompagnement dans son lycée ou au CIO pour préparer la phase complémentaire</p>
Du 15 juin au 12 septembre 2023	<p style="text-align: center;"><u>Ouverture de la phase d'admission complémentaire</u></p> <p>Possibilité de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles</p>
A partir du 1^{er} juillet	<p>Possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de son académie</p>
Mardi 4 juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats du baccalauréat - Si une formation a été définitivement acceptée, effectuer son inscription administrative auprès de l'établissement choisi
Jeudi 13 juillet	<p style="text-align: center;"><u>Fin de la phase principale d'admission</u></p> <p>Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase et inscription dans la formation choisie selon les modalités précisées sur son dossier candidat.</p>
Mi-septembre	<p>Fin de l'affectation</p>